

Année universitaire

2026 – 2027

LIVRET

des élèves de CPGE :

- Littéraire

- Economique et commerciale générale



Sommaire	
Le mot de la Présidente aux élèves de CPGE	3
I/ Vade-mecum	4
Votre inscription cumulative à Paris Nanterre en 9 étapes	4
Le paiement des droits	5
Le déroulement de vos études	6
➤ Elèves de 1 ^{ère} année	7
➤ Elèves de 2 ^{ème} année	8
➤ Elèves de 3 ^{ème} année (Khûbe)	8
II/ Inscription, transfert de crédits	9
<u>A/ La procédure relative à chaque année de CPGE</u>	9
1/ Elèves de 1 ^{ère} année	9
2/ Elèves de 2 ^{ème} année	9
3/ Elèves de 3 ^{ème} année (Khûbe)	9
<u>B/ Compléter son dossier d'inscription en cumulatif</u>	10
1/ Elèves de 1 ^{ère} année	10
2/ Elèves de 2 ^{ème} année	10
2/ Elèves de 3 ^{ème} année (Khûbe)	10
<u>C/ Formations accessibles aux CPGE littéraires</u>	11
1/ Elèves de 1 ^{ère} année	11
2/ Elèves de 2 ^{ème} année	11
3/ Elèves de 3 ^{ème} année (Khûbe) 13	11
<u>D/ Formations accessibles aux CPGE économiques et commerciales générales</u>	11
1/ Elèves de 1 ^{ère} année	11
2/ Elèves de 2 ^{ème} année	11
3/ Elèves de 3 ^{ème} année (Khûbe)	11
III/ Lexique	12



Le mot de la présidente aux élèves de CPGE

Chères étudiantes, Chers étudiants,

Vous avez fait le choix de commencer vos études supérieures dans une classe préparatoire aux grandes écoles, littéraire, économique et commerciale ou scientifique, et de bénéficier de votre inscription cumulative en licence à l'Université Paris Nanterre.

Soyez toutes et tous les bienvenus.

Grâce à l'une des nombreuses conventions qui lient l'Université Paris Nanterre et des CPGE dans toute la France, vous pourrez ainsi préparer une série de concours, acquérir une culture générale et des méthodes de travail qui vous seront utiles tout au long de votre formation supérieure et de votre vie, tout en avançant en parallèle dans votre cursus universitaire.

Les inscriptions cumulatives à l'université et en CPGE vous permettent en effet d'acquérir pour tout ou partie les crédits ECTS d'une ou plusieurs licences en parallèle de votre préparation aux concours. En outre, vous bénéficiez à ce titre, comme tout membre de la communauté de Paris Nanterre, d'un accès aux multiples ressources de l'université : accès aux bibliothèques, fonds numérique, etc.

A l'issue de vos années de CPGE, en fonction de votre niveau, vous pourrez intégrer votre cursus de rattachement. L'offre de formation de deuxième et troisième cycles de l'Université Paris Nanterre vous permettra, si vous le souhaitez, d'entamer par la suite une spécialisation avec l'accompagnement d'enseignants-chercheurs reconnus dans des disciplines qui vous sont d'ores et déjà familières : Lettres, philosophie, histoire, géographie, langues, ou encore économie

Par votre inscription cumulative, vous rejoignez pleinement l'Université Paris Nanterre, une communauté de plus de 34 000 étudiantes et étudiants et 2400 personnels, soudée autour de valeurs fortes de solidarité, de partage, d'ouverture, de respect mutuel ; une université engagée dans la construction, la transmission et la diffusion de savoirs scientifiquement fondés pour promouvoir l'émancipation et l'esprit critique qui sont si essentiels aujourd'hui.

Ce livret vous fournit les informations dont vous aurez besoin pour construire votre parcours individuel en lien avec vos études en classe préparatoire. Je vous invite à en prendre connaissance et à ne pas hésiter à venir sur nos campus découvrir le second lieu de vos études supérieures et contacter si besoin les équipes pédagogiques et administratives.

Je vous souhaite une très belle année universitaire.

Caroline ROLLAND-DIAMOND
Présidente de l'Université Paris Nanterre

I/ VADE-MECUM

VOTRE INSCRIPTION CUMULATIVE À PARIS NANTERRE en 7 étapes

1.	Prendre connaissance de l'offre de formation et des procédures de PARIS NANTERRE.	Dès maintenant
2.	Télécharger le livret sur notre site dédié aux Classes préparatoires aux grandes écoles (candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr)	Dès maintenant
3.	Vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus. La copie de l'attestation est à joindre au dossier d'inscription.	Dès maintenant
4.	Dépôt de pré-inscription sur le site démarches simplifiées (information communiquée par votre lycée).	Du 1 ^{er} septembre au 16 octobre 2026
5.	Réception par mail de l'autorisation de vous inscrire en ligne sur https://iaprime.parisnanterre.fr	Du 19 octobre au 26 novembre 2026
6.	Mise à disposition du certificat de scolarité sur l'espace numérique de Nanterre	
7.	Attention : l'élève CPGE doit OBLIGATOIREMENT activer son adresse électronique de PARIS NANTERRE pour : · avoir accès aux ressources documentaires de l'université, · recevoir tout message utile le concernant de la part de l'université.	Dès validation de l'inscription en ligne



BIENVENUE À L'UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE !



Le paiement des droits

A TITRE INDICATIF

Quel que soit votre niveau d'études (1^{ère} année, 2^e année), vous devez vous acquitter des droits d'inscription en Licence :

Inscription à 1 Licence

178 €

Inscription à une 2^{nde} Licence

118 € supplémentaires

Précision pour les élèves inscrits en régime conditionnel (en L1 et L2)

Paie ment pour le niveau L2 uniquement

Précision sur la bourse sur critères sociaux et les pupilles de la Nation :

L'exonération des droits ne concerne qu'une Licence. Si vous vous inscrivez à une 2^{nde} Licence, vous paierez pour celle-ci, 118 €.

Concernant les pupilles de la Nation

Les pupilles de la Nation sont exonérés totalement des droits

Le déroulement de vos études

(régime cumulatif, bascule vers le cursus universitaire, etc.)

Vous trouverez, ci-dessous, les principales informations relatives au déroulement de vos études :

- les procédures de **validation de crédits** ;
- les procédures de **bascule vers les formations universitaires** (quitter la CPGE pour rejoindre la filière d'inscription à l'université, se réorienter dans une autre filière que la filière d'inscription, etc.).

Important : dès lors que vous rejoignez les bancs de l'université, vous devez être vigilant sur les procédures et calendriers votés chaque année à l'université.

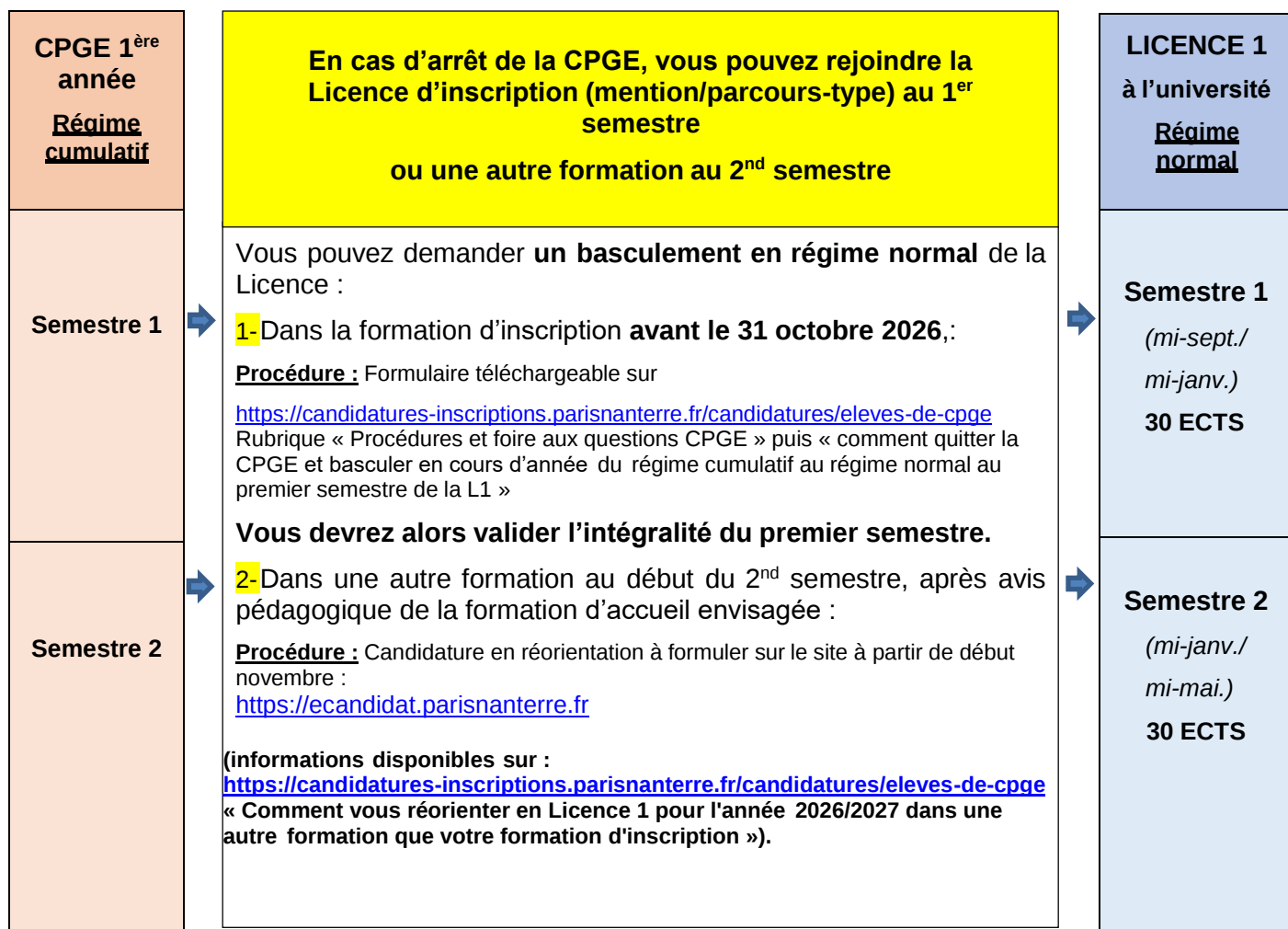
Quitter la CPGE pour rejoindre l'université peut se faire soit dans le cadre des procédures de réorientations en première année, évoquées p.7, soit à l'issue d'une première ou deuxième année complète de CPGE.

L'intégration à l'issue de la CPGE dans la mention de licence qui était celle de l'inscription cumulative est effectuée comme une réinscription simple.

Si vous souhaitez demander l'intégration dans une mention de licence qui n'était pas celle choisie dans le cadre de l'inscription cumulative, alors, vous devez déposer une candidature sur le portail Ecandidat de l'établissement, suivant le calendrier général des campagnes (premier trimestre de l'année civile).



Elèves de première année



Validation des crédits à l'issue de votre 1^{ère} année

La **commission mixte** (université et CPGE) examine les dossiers de demande de transfert de crédits et de passage en année supérieure de Licence. Les cas possibles sont :

- **Obtention de 60 ECTS** : vous pouvez vous réinscrire en 2^{ème} année de Licence, soit en régime cumulatif (si vous restez en CPGE), soit en régime normal (si vous rejoignez l'université).

Attention en cas de changement de formation l'année suivante :

- si vous voulez vous inscrire en **cumulatif** dans une autre formation que celle qui correspond à vos 60 premiers crédits (autre mention), votre dossier sera soumis à la rentrée suivante à un avis pédagogique pour un accès éventuel en L2 dans la formation demandée ;
- **si vous envisagez de quitter la CPGE l'année prochaine** et de rejoindre une autre formation que celle qui correspond à vos 60 premiers crédits ou une formation en distanciel, il vous faut **postuler** en temps voulu sur le site ecandidat.parisnanterre.fr (portail de candidatures en ligne à partir de **mars 2027**). Toutes les informations sont disponibles sur : <https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/>

- **30 ECTS (validation d'un semestre)** : vous pouvez vous inscrire en 2^e année de Licence sous le régime conditionnel (réinscription en 1^{ère} **et** en 2^e années de Licence).

- **si vous n'avez validé aucun crédit** : vous devez vous réinscrire en 1^{ère} année de Licence (redoublement)

Elèves de deuxième année

Validation des crédits à l'issue de votre 2^{ème} année

La **commission mixte** (université/CPGE) examine les dossiers de transfert de crédits et de passage en année supérieure de Licence :

- **120 ECTS** : vous pouvez vous réinscrire en 3^{ème} année de Licence, soit en régime cumulatif (si vous restez en CPGE), soit en régime normal (si vous rejoignez l'université).

Attention en cas de changement de formation l'année suivante :

- si vous voulez vous inscrire en **cumulatif** dans une autre formation que celle qui correspond à vos 120 premiers crédits (autre mention), votre dossier constitué à la rentrée suivante sera soumis à un avis pédagogique pour un accès éventuel en L3 dans la formation demandée ;
- **si vous voulez quitter la CPGE** et rejoindre une autre formation que celle qui correspond à vos 120 premiers crédits ou une formation en distanciel, il vous faut **postuler** en temps voulu sur le site ecandidat.parisnanterre.fr (site de candidature en ligne à partir de **mars 2027** : <https://ecandidat.parisnanterre.fr>). Toutes les informations sont disponibles sur : <https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/>
- **30 ECTS (validation d'un semestre)** : vous pouvez vous inscrire en 3^{ème} année de Licence sous le régime conditionnel (réinscription en 2^{ème} **et** en 3^{ème} années de Licence) à condition de quitter la CPGE et de rejoindre l'université en régime normal ; si vous restez en CPGE pour « cuber », vous ne pouvez vous inscrire qu'en 2^{ème} année de Licence.
- **si vous n'avez validé aucun crédit** : vous devez vous réinscrire en 2^{ème} année de Licence (redoublement)

Elèves khûbes

Validation des crédits à l'issue de votre 3^e année de CPGE

Elèves inscrits en troisième année de Licence

La **commission mixte** (université/CPGE) examine les dossiers de transfert de crédits suivant les mêmes modalités qu'en première et deuxième années, pour atteindre un transfert maximal de 180 ECTS

Attention :

- Depuis la loi n° 2016-1828 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, l'accès en Master 1^{ère} année est désormais subordonné à l'examen du dossier du candidat. Il n'y a donc plus d'accès de plein droit en Master 1^{ère} année. En conséquence, vous devez **anticiper** et **postuler au(x) Master(s) 1^{ère} année souhaité(s) sur le site monmaster.gouv.fr**
- **moins de 180 ECTS** : vous devez vous réinscrire en 3^e année de Licence pour valider les crédits manquants.

Les élèves qui le souhaitent peuvent initier à titre individuel une démarche de reconnaissance des acquis des études dans l'objectif d'obtenir le diplôme de licence au sens plein du terme. Cette procédure, dite de VES (Validation des Etudes Supérieures) est indépendante de l'inscription cumulative et de la procédure de transfert de crédits.

II/ Inscription, transfert de crédits:

A l'Université Paris Nanterre, les élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) peuvent s'inscrire à la préparation **à une ou à deux Licences**, selon leur niveau :

- pour les élèves de la **filière littéraire** : 1 ou 2 Licences de la Licence 1 à la Licence 3,
- pour les élèves de la **filière économique et commerciale générale** :
1 ou 2 Licences en Licence 1 et en Licence 2 ; 1 Licence en Licence 3.

A l'issue de l'année universitaire, cette inscription débouche pour des élèves CPGE inscrits en cumulatif en L1 ou L2, sur proposition de la commission compétente, sur la décision d'un transfert de crédits correspondant à leur inscription en cumulatif à l'université.

A. La procédure relative à chaque année de CPGE (Licence 1 / Licence 2 / licence 3)

1/ Les élèves de première année de CPGE

Ils sont inscrits administrativement en première année de Licence. A l'issue de celle-ci, ils demandent un transfert des crédits acquis en CPGE pour la validation des enseignements de la (des) formation(s) universitaire(s) à laquelle (auxquelles) ils sont inscrits et leur inscription en deuxième année.

Selon leur dossier scolaire, la commission compétente émet un avis, par l'admission ou non au niveau supérieur.

2/ Les élèves de deuxième année de CPGE

S'ils sont inscrits administrativement en deuxième année de Licence, à l'issue de celle-ci, ils demandent un transfert des crédits acquis en CPGE pour la validation des enseignements de la (des) formations(s) universitaire(s) à laquelle (auxquelles) ils sont inscrits et leur inscription en troisième année.

S'ils sont inscrits administrativement en régime conditionnel en première et deuxième années de Licence, à l'issue de celle-ci, ils demandent un transfert des crédits acquis en CPGE pour la validation des enseignements de la L1 et de la L2 auxquelles ils sont inscrits et leur inscription en troisième année.

Selon leur dossier scolaire, la commission compétente émet un avis, par l'admission ou non en année supérieure.

3/ Les élèves de deuxième année (khûbe) de CPGE

Ils sont inscrits administrativement en troisième année de Licence. A l'issue de celle-ci, ils demandent un transfert des crédits acquis en CPGE pour la validation des enseignements de la (des) formation(s) universitaire(s) à laquelle (auxquelles) ils sont inscrits et leur inscription en deuxième année.

Selon leur dossier scolaire, la commission compétente émet un avis pour valider ou non l'obtention de 180 crédits ECTS.

Calendrier 2025-2026 pour les élèves de CPGE inscrits en L1 ou L2 ou en régime conditionnel (L1 et L2) :

La commission de « transfert des crédits » pour les élèves inscrits en 1ère année et/ou en 2e année se réunira le **1^{er} juillet 2027**.

Il est indispensable que le dossier complet comprenant le relevé des résultats obtenus par l'élève dans son établissement CPGE, pendant l'année **2026-2027**, soit communiqué au Pôle des Admissions et des Inscriptions de l'Université Paris Nanterre, dans le respect du calendrier qui sera indiqué pour le dépôt de ce dossier.

B. Inscription en cumulatif (Licence 1 / Licence 2 / Licence 3)

Vous devez télécharger sur le site candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/candidatures/eleves-de-cpge le **livret de l'élève CPGE 1^{ère}, 2^e année et 3^{ème} année (cubes) Filières Littéraire / Economique et commerciale générale**.

La candidature est à réaliser sur la plateforme démarches simplifiées :

- **Lien des CPGE filières commerciales :**

<https://demarches.adullact.org/commencer/pre-inscriptions-cpge-commerciaux>

- **Lien des CPGE filières littéraires :**

<https://demarches.adullact.org/commencer/pre-inscriptions-cpge-litteraires>

En Licence 1 et 2, tous les élèves des filières **littéraire** et **économique et commerciale générale** peuvent s'inscrire à **un ou deux diplômes**.

Sauf en Licence 3, filière économique et commerciale générale, les élèves peuvent uniquement s'inscrire dans une seule Licence

La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) :

Avant de procéder à l'inscription en ligne sur la plateforme <https://iaprime.parisnanterre.fr> (une fois votre candidature validée), vous devez vous acquitter de la CVEC (par paiement ou exonération) auprès du CROUS sur le site cvec.etudiant.gouv.fr

La cotisation est de 105 euros et les étudiants boursiers du CROUS en sont exonérés.

Attention : La VILLE D'ETUDES à saisir lors de votre connexion est celle de l'université : NANTERRE et non celle de votre établissement CPGE.

Hotline du CROUS en cas de difficultés pour réaliser cette démarche : 09 72 59 65 65

1/ Si vous êtes en première année :

Vous devez effectuer une pré-inscription sur la plateforme démarches simplifiées (lien qui sera transmis par l'établissement CPGE), compléter les informations demandées et joindre les pièces à fournir.

Un mail vous sera ensuite adressé pour procéder à votre inscription en ligne sur la plateforme

<https://iaprime.parisnanterre.fr>

2/ Si vous êtes en deuxième années et troisième année (Khôbe) [disposition transitoire 2026-2027]:

Vous devez effectuer une pré-inscription sur la plateforme démarches simplifiées s (lien qui sera transmis par l'établissement CPGE), compléter les informations demandées et joindre les pièces à fournir.

Selon votre situation :

• Si vous étiez déjà inscrit à l'université Paris Nanterre en 2025- 2026 :	➤ Vous êtes en possession d'une autorisation d'inscription (décision de transfert de crédits) pour la mention et le parcours de formation au(x)quel(s) vous souhaitez vous inscrire en 2026-2027 : téléverser une copie de la décision sur votre dossier de candidature (démarches simplifiées). ➤ Vous n'avez pas d'autorisation d'inscription pour la mention et le parcours de formation au(x)quel(s) vous souhaitez vous inscrire en 2026-2027 : Vous devez téléverser dans votre dossier de candidature les relevés de notes de votre première année de CPGE.
• Si vous n'étiez pas inscrit à l'université Paris Nanterre en 2025- 2026 :	➤ Vous êtes en possession d'une décision de transfert de 60 crédits de votre université d'origine dans la mention demandée. Vous devez téléverser la copie de la décision de l'université d'origine. ➤ Vous n'êtes pas en possession d'une décision de transfert de 60 crédits de votre université d'origine dans la mention demandée. Vous devez téléverser dans votre dossier de candidature les relevés de notes de votre première année de CPGE

C. Elèves des CPGE littéraire

Vous trouverez ci-dessous la liste des diplômes et parcours de formation ouverts aux élèves des CPGE littéraire.

Elèves des CPGE littéraire de 1^{ère} année, 2^{ème} année et 3^{ème} année khûbe

Option classe préparatoire 		Domaines										
		Arts, Lettres, Langues					Sciences Humaines et Sociales				Droit, Economie, Gestion	
		Mentions										
		Arts du spectacle	Humanités	Lettres, langue, civilisations étrangères et régionales	Lettres	Philosophie	Géographie et aménagement	Histoire	Histoire de l'art et archéologie	Sciences sociales	sociologie	Economie
Lettres	Théâtre et cinéma audio-visuel	x	x	x	x	x	x	x				
	Histoire des arts		x	x	x	x	x	x	x			
	Autres Option		x	x	x	x	x	x				
Lettres chartes			x					x				
Lettres et sciences sociales			x	x	x	x	x	x		x	x	x

- (1) Pour les élèves de CPGE littéraire, **Lettres et Sciences sociales**, la demande d'inscription en Economie et Gestion n'est pas compatible avec une inscription en Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (Anglais, Espagnol)

D. Elèves des CPGE économique et commerciale générale

Vous trouverez ci-dessous la liste des diplômes et parcours de formation ouverts aux élèves des CPGE économique et commerciale générale.

Elèves des CPGE économique et commerciale générale de 1^{ère} année, 2^{ème} année et 3^{ème} année khûbe

Domaine	Mention	ECONOMIQUE ET COMMERCIALE GÉNÉRALE (toutes options)
Sciences Humaines et Sociales	Sciences sociales (1)	x
Droit, Economie, Gestion	Economie et gestion	x

- (1) Il convient de noter d'emblée que la 3^e année de Licence Sciences sociales n'est pas accessible aux étudiants de CPGE, y compris ceux faisant le choix de cuber. Seules les Licences 1 et Licences 2 sont ouvertes à l'inscription cumulative.

III/ LEXIQUE

Crédit :

A chaque enseignement suivi est associé un nombre de crédits représentant la charge totale de travail qu'il nécessite pour acquérir les connaissances et compétences transmises. Cette charge de travail recouvre les heures d'enseignement mais aussi le travail personnel. Si l'enseignement est validé, l'étudiant acquiert et capitalise le nombre de crédits qui lui est associé.

Ces crédits peuvent alors être acquis dans n'importe quel établissement d'enseignement supérieur en Europe et être pris en compte pour l'obtention du diplôme ou d'un grade universitaire à la condition que les enseignements ainsi validés soient en rapport avec la formation sanctionnée par ce diplôme ou ce grade. On parle couramment de crédits ECTS pour *European Credit Transfer System*.

Le nombre de crédits affectés à un semestre universitaire d'enseignement est de 30 crédits.

Licence :

La Licence est le diplôme et le grade obtenu à l'issue de six semestres après la fin des études secondaires. La formation y est organisée, au sein d'une mention, sous forme de parcours-types qui comprennent des enseignements fondamentaux et complémentaires, des enseignements linguistiques et pré- professionnalisants, ainsi que des modules de personnalisation du cursus.

Master :

Le master est le diplôme et le grade acquis à l'issue de 4 semestres au-delà de la Licence.

Parcours :

Les mentions de diplômes se subdivisent parfois en **parcours**. Un parcours-type propose un ensemble cohérent d'enseignements en vue d'une spécialisation de l'étudiant au sein de la mention.



Site Internet Université :
<http://www.parisnanterre.fr>

UNIVERSITE PARIS NANTERRE
200 Avenue de la République
92001 NANTERRE Cedex